

Cote du document: EB 2013/LOT/P.4/Rev.1
Date: 7 avril 2013
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République des Seychelles pour le

Projet d'innovations locales compétitives pour l'agriculture paysanne

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Norman Messer
Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2738
courriel: n.messer@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation d'approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	1
II. Description du projet	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectif de développement du projet	2
C. Composantes/résultats	2
III. Exécution du projet	3
A. Approche	3
B. Cadre organisationnel	3
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	3
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	4
E. Supervision	4
IV. Coût, financement et avantages du projet	5
A. Coût du projet	5
B. Financement du projet	5
C. Résumé des avantages et analyse économique	5
D. Durabilité	6
E. Identification et atténuation des risques	6
V. Considérations d'ordre institutionnel	6
A. Respect des politiques du FIDA	6
B. Alignement et harmonisation	7
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	7
D. Participation à l'élaboration des politiques	7
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	7
VII. Recommandation	8
Annexe	
Negotiated financing agreement (Accord de financement négocié)	9
Appendice	
Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

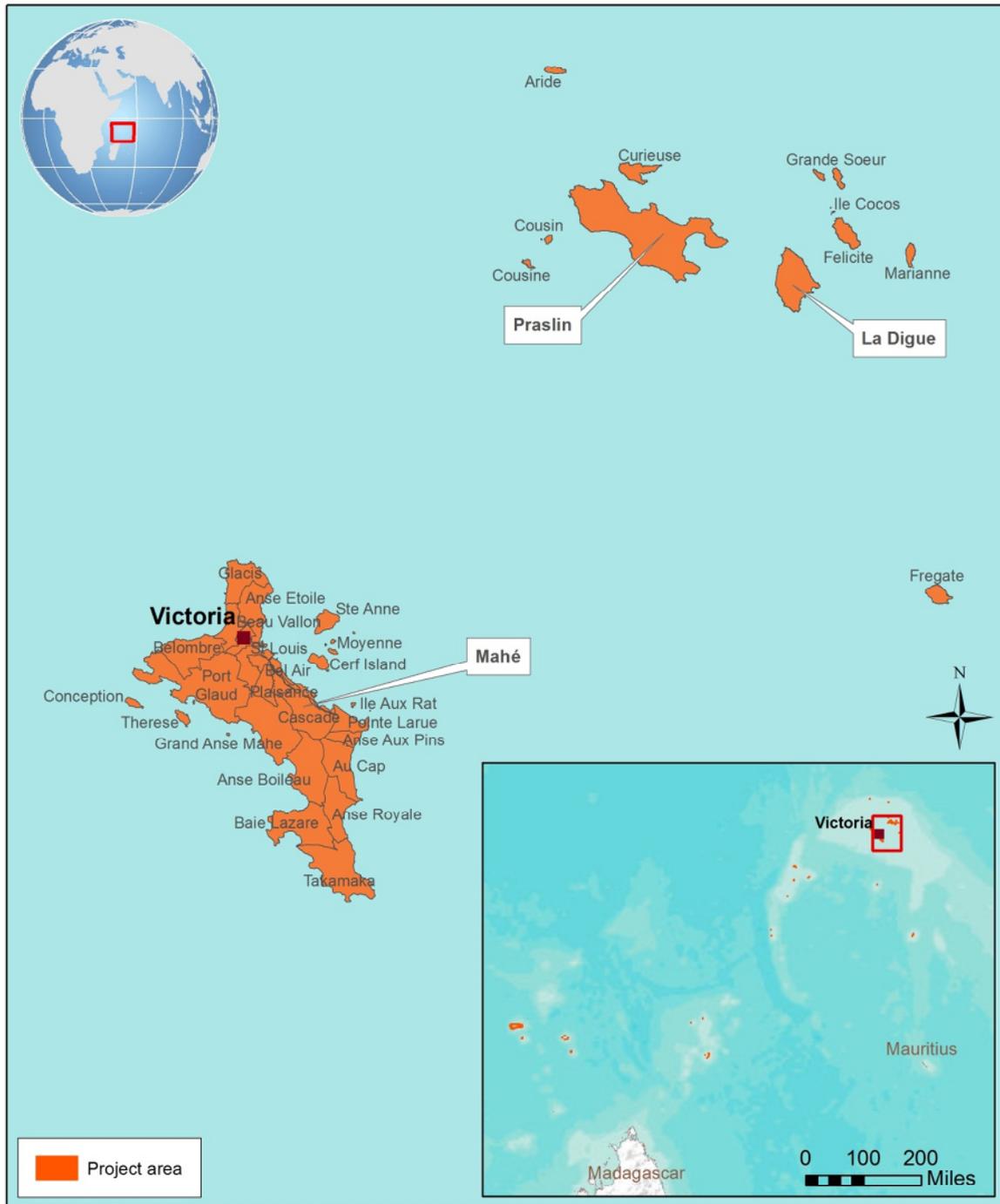
MRNI	Ministère des ressources naturelles et de l'industrie
PPP	Partenariats public-privé
S&E	Suivi-évaluation
UGP	Unité de gestion du projet

Carte de la zone du projet

Seychelles

Competitive Local Innovations for Small-Scale Agriculture Project (CLISSA)

President's report



Source: FIDA, 14/01/2013.

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République des Seychelles

Projet d'innovations locales compétitives pour l'agriculture paysanne

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République des Seychelles
Organisme d'exécution:	Ministère des ressources naturelles et de l'industrie
Coût total du projet:	3,7 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	1,98 million de DTS (équivalant approximativement à 3,0 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	15 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, avec un taux d'intérêt correspondant au taux de référence annuel établi par le FIDA sur une base semestrielle
Cofinanceurs:	Entreprises privées, autres donateurs
Montant du cofinancement:	Approximativement 368 000 USD
Conditions du cofinancement:	À déterminer
Contribution de l'emprunteur:	282 000 USD
Contribution des bénéficiaires:	91 000 USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République des Seychelles pour le Projet d'innovations locales compétitives pour l'agriculture paysanne, telle qu'elle figure au paragraphe 31.

Proposition de prêt à la République des Seychelles pour le Projet d'innovations locales compétitives pour l'agriculture paysanne

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Les Seychelles, dont la population est multiethnique, compte près de 91 000 habitants, et le PIB par habitant est de 9 028 USD¹. Environ 17% de la population vit sous le seuil de pauvreté, fixé à 13 554 roupies seychelloises (SCR) (approximativement 1 055 USD) par équivalent-adulte par an. En 2011, le Programme des Nations Unies pour le développement a classé les Seychelles au 52^e rang sur 187 pays, sur la base de son indicateur du développement humain (IDH) de 0,773². Cet IDH élevé a été atteint grâce à une croissance économique soutenue et à des investissements publics constants dans les services de protection sociale depuis l'indépendance du pays, en 1976. Au cours des 20 dernières années, la croissance économique a eu pour moteurs le tourisme et la pêche industrielle, les deux secteurs ayant bénéficié du coup de fouet donné par d'importants investissements publics. Entre-temps, le taux de croissance du secteur de l'agriculture n'a pas suivi le même rythme. En 2010, le secteur du tourisme représentait 28,2% du PIB, et celui de la pêche, 8,4%³, alors que l'agriculture ne représentait que 1,9%. En réponse à l'amélioration des termes de l'échange concernant les produits agricoles, au recul de l'autosuffisance alimentaire et à un sous-emploi et un chômage croissants dans certains secteurs de l'économie insulaire, l'agriculture et l'élevage ont récemment acquis une nouvelle importance.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

2. Le projet saisira les opportunités qui s'offrent au secteur agricole et abordera les menaces que fait apparaître la libéralisation croissante en apportant un appui à des activités agricoles axées sur le marché. En septembre 2011, les Seychelles ont signé la Convention du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP). Le cadre du CAADP est aligné sur la Stratégie de développement national à moyen terme 2013-2017, la Stratégie nationale de sécurité alimentaire 2008-2011 (qui a succédé à la Stratégie de développement agricole 2007-2011), et le Programme national d'investissement agricole des Seychelles. Les problèmes fondamentaux relatifs aux sous-secteurs de la production végétale et de l'élevage, tels que les décrivent la Stratégie nationale de sécurité alimentaire et la Stratégie de développement durable des Seychelles 2011-2020, soulignent la nécessité d'aborder les différents aspects du processus de libéralisation.

¹ Banque centrale des Seychelles, 2011.

² PNUD. Rapport sur le développement humain. 2011.

³ Banque centrale des Seychelles, 2011.

3. L'axe stratégique du projet ne sera pas orienté sur l'ensemble de la filière, mais plutôt sur certains points faibles qui caractérisent les activités économiques des petits cultivateurs et pêcheurs et limitent leur capacité d'être compétitifs sur les marchés. L'appui sera apporté rapidement et avec efficacité, afin d'établir des liaisons systématiques entre les vendeurs et les acheteurs; un suivi étroit sera exercé, par le biais d'une base de données des bénéficiaires qui suivra les résultats du projet, ses effets et ses impacts au cours de l'exécution, permettant ainsi des ajustements précis de la performance de l'exécution.
4. Étant donné que les Seychelles disposent d'une allocation minimale dans le cadre du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), il n'est pas envisagé d'élaborer un programme d'options stratégiques pour le pays axé sur les résultats.

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

5. Le projet aura une portée nationale. Les interventions clés auront pour cadre les trois îles principales – La Digue, Mahé et Praslin (les "Îles intérieures") – où vit la grande majorité de la population. En 2010, les Seychelles comptaient 90 945 habitants, constituant 24 770 ménages. Environ 8 662 ménages (35%) s'occupent de production végétale, principalement des légumes et des fruits, mais aussi une petite quantité de racines comestibles (manioc, patate douce). On estime à 3 061 (12,4%) le nombre de ménages pratiquant l'élevage, essentiellement des poules et des cochons. Quelque 3 484 ménages (14,1%) pratiquent la pêche et environ 7 500 autres ménages (30,3%) une forme d'agriculture artisanale.
6. Le projet contribuera à la promotion de technologies rentables de production à petite échelle (horticulture et élevage), à la création de microentreprises agricoles et d'emplois dans les activités d'agriculture et de pêche encouragées, et à des améliorations de l'infrastructure. Il renforcera aussi la capacité des parties prenantes institutionnelles, publiques et privées, qui offrent des services au groupe cible. Le groupe cible comprendra les petits exploitants agricoles, les petits transformateurs et commerçants, et les microentrepreneurs, en particulier les femmes et les jeunes. Le projet apportera des avantages directs à approximativement: i) 768 paysans produisant pour le marché national; ii) 1 330 personnes dépendant de la pêche artisanale, du triage et de la transformation du poisson; et iii) 7 500 ménages supplémentaires pratiquant une forme de maraîchage, en particulier les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté.

B. Objectif de développement du projet

7. Le projet a pour but de contribuer, dans les secteurs agricole et rural, à la croissance économique et à l'emploi équitables, durables et favorables aux pauvres. Son objectif de développement est de promouvoir des pratiques agricoles et de pêche modernes et durables, et d'accroître et de diversifier l'accès au marché pour les petits exploitants agricoles et pêcheurs.

C. Composantes/résultats

8. Le projet s'articulera autour de quatre composantes:
 - a) **Améliorer les arrangements commerciaux par le biais du développement des capacités des petits paysans, des microentrepreneurs ruraux et des pêcheurs.** Dans le cadre de cette composante, le projet établira des entreprises communes entre les petits paysans, les pêcheurs et les acheteurs. Il appuiera le renforcement des petits intervenants et des participants aux filières dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, pour leur permettre de réagir plus efficacement à l'évolution des conditions du marché. Les activités prévues sont les suivantes: formation, appui à la communication, études, appui

à des unités de démonstration, programmes de relance de l'agriculture, vulgarisation et facilitation du commerce.

- b) **Améliorer l'accès à la finance agricole et rurale.** Des fonds de crédit seront mis à la disposition des banques participantes, par tranches, et décaissés en fonction de la performance en matière de prêt. Les banques appliqueront leurs modalités et conditions en vigueur sans subventionner les services au titre du projet.
- c) **Renforcement de la capacité stratégique et infrastructure.** Le projet renforcera les institutions du secteur public et construira ou améliorera des petites infrastructures répondant aux besoins des activités agricoles et de pêche encouragées.
- d) **Gestion du projet.** Une unité de gestion du projet (UGP) sera installée au Bureau du Secrétaire principal, au Ministère des ressources naturelles et de l'industrie (MRNI). Le suivi-évaluation (S&E) seront intégrés au MRNI et au Bureau national des statistiques, et utiliseront les mécanismes existants pour générer des savoirs relatifs au bien-être des groupes cibles. L'UGP peut se doter d'une compétence internationale spécialisée sous la forme d'experts individuels recrutés pour travailler sous la direction générale du chef de l'UGP.

III. Exécution du projet

A. Approche

- 9. Le MRNI assumera la responsabilité d'ensemble de l'exécution du projet et mènera son action en coordination avec le Ministère des finances, du commerce et de l'investissement et avec les autres ministères et organismes concernés. L'UGP aura la responsabilité des activités quotidiennes du projet, et veillera à la prestation des services, par toutes les parties prenantes, en temps opportun et de manière axée sur les résultats, ainsi qu'au suivi de l'avancement et de l'impact. Le projet financera l'équipement nécessaire, les études et la formation du personnel, et les dépenses de fonctionnement. Il financera également la gestion des savoirs et la mise en place et le fonctionnement d'un système de S&E.

B. Cadre organisationnel

- 10. Un comité national de pilotage du projet sera constitué au sein du MRNI et sera présidé par ce dernier. Conformément à la philosophie du projet, qui est d'établir d'étroits partenariats avec des organisations du secteur privé à différents échelons, le comité de pilotage sera composé, à égalité, de représentants du secteur privé et du gouvernement.
- 11. Le comité de pilotage se réunira deux fois par an et/ou sur une base ad hoc. Il aura pour tâches: i) de fournir des orientations au projet et à sa stratégie d'exécution; ii) de superviser la planification; iii) d'examiner et d'approuver les plans de travail et budgets annuels avant leur soumission au FIDA; et iv) d'examiner l'avancement de l'exécution et les résultats. En outre, le comité veillera à la coordination adéquate et en temps utile avec les initiatives financées par d'autres donateurs et/ou par le gouvernement.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

- 12. Le système de S&E du projet sera la source de divers "produits du savoir" pertinents: documentation sur les processus, études de cas, évaluations préliminaires de l'impact, et évaluation des activités encouragées d'agriculture et de pêche, et des bonnes pratiques en matière de facilitation commerciale. Ces produits seront utilisés pour diffuser les enseignements pertinents tirés, par le biais d'une série de processus de partage du savoir.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

13. La responsabilité d'ensemble de la gestion financière incombera au Ministère des finances et consistera notamment à: gérer le flux de ressources provenant du prêt et le compte à deux monnaies (opérationnel en dollars des États-Unis et en roupies seychelloises) qui sera ouvert auprès de la Banque centrale des Seychelles (CBS) pour recevoir le dépôt initial et les réapprovisionnements; veiller au décaissement en faveur de l'UGP des fonds du compte de la CBS, sur la base des besoins effectifs; et gérer les fonds de contrepartie, qui seront déposés sur un compte de fonds de contrepartie également ouvert auprès de la CBS.
14. Les décaissements seront effectués sur la base de demandes de retrait établies par l'UGP et signées par le Ministère des finances. Les demandes de retrait peuvent être accompagnées de relevés de dépenses certifiés lorsque les dépenses sont inférieures à un seuil spécifié, mentionné dans la lettre à l'emprunteur, et susceptible d'être modifié de temps à autre. Les relevés de dépenses seront conservés par l'UGP et mis à disposition pour les audits et pour examen par les missions de supervision. Les réapprovisionnements seront effectués en fonction du rythme des décaissements et de la performance des banques partenaires en rapport avec leur portefeuille de clients appuyés par le projet.
15. Les comptes relatifs au projet seront vérifiés annuellement par l'Auditeur général de l'emprunteur ou par un cabinet désigné par l'Auditeur général et agréé par le FIDA. Les dépenses liées à cette vérification seront à la charge de l'emprunteur. Au cas où un audit externe serait jugé nécessaire, il sera confié à un cabinet indépendant agréé par le FIDA, et le coût de cet audit sera financé par un retrait du compte de prêt. L'audit sera effectué conformément aux Normes internationales d'audit, auxquelles s'ajoutera un mandat acceptable pour le FIDA. Un exemplaire certifié du rapport d'audit, qui portera sur les états financiers, l'utilisation des ressources, les opérations et la gestion, et la rétrocession de ressources, sera communiqué au FIDA dans les six mois suivant la fin de chaque exercice budgétaire, conformément aux dispositions des Conditions générales applicables au financement du développement agricole.
16. En 2011, le Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière a noté une bonne performance des Seychelles en matière de passation des marchés. La responsabilité d'ensemble de la passation des marchés incombe à l'UGP, et la passation des marchés ne sera autorisée qu'en regard des plans en la matière contenus dans les plans de travail et budgets annuels approuvés, où seront spécifiés les articles à acquérir, les activités auxquelles se rapporte le marché, et la méthode appropriée de passation du marché. La passation des marchés se fera conformément aux directives de l'emprunteur à condition que celles-ci soient conformes aux Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets pour les articles financés par les fonds du prêt.

E. Supervision

17. Le FIDA supervisera directement le projet. Un atelier préparatoire sera organisé au cours de la première année. Des missions de supervision auront lieu au moins une fois par an. Des missions supplémentaires d'appui à l'exécution seront organisées le cas échéant et pourront être axées sur: i) la mise en place des structures du projet et de gestion fiduciaire; ii) le système de S&E; iii) la gestion des savoirs; et iv) la fourniture d'un appui aux divers domaines d'innovation du projet. La présence d'un bureau régional du FIDA à Nairobi, au Kenya, et du bureau du FIDA à Antananarivo, à Madagascar, contribuera à garantir une supervision au meilleur coût et un cadrage régional sur l'océan Indien.

IV. Coût, financement et avantages du projet

A. Coût du projet

18. Le coût total du projet, pour les cinq années de la période d'exécution, y compris les aléas, droits et taxes, est estimé à 3,7 millions d'USD, dont 3,4 millions d'USD représentant les coûts de base et 0,2 million d'USD représentant les provisions pour aléas d'exécution et pour aléas financiers. L'élément coûts en devises est estimé à 2% du coût total.

B. Financement du projet

19. Le projet sera financé par un prêt du FIDA de 3 millions d'USD (80,2% du coût total). Le gouvernement apportera une contribution financière de 0,28 million d'USD (7,5%) couvrant les droits et taxes sur les biens importés et la taxe sur la valeur ajoutée. Les contributions des bénéficiaires sont estimées à 0,09 million d'USD (2,4%). La contribution attendue du secteur privé est de 0,12 million d'USD (3,2%) et celle d'autres donateurs de 0,25 million d'USD (6,6% per cent). Le plan de financement, par catégories de dépenses, est présenté dans le tableau ci-après.

Seychelles
Projet d'innovations locales compétitives
pour l'agriculture paysanne
**Comptes de
décaissement, par financeurs**
(en milliers d'USD)

	FIDA		Sociétés privées		Autres donateurs		Producteurs		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A. Travaux de génie civil et infrastructures	922	98,8	-	-	-	-	-	-	11	1,2	933	24,9
B. Véhicules, équipement et biens												
Véhicules	29	50,0	-	-	-	-	-	-	29	50,0	57	1,5
Équipement et biens	-	-	120	21,2	248	43,8	91	16,1	107	18,9	566	15,1
Sous-total	951	61,6	120	7,8	248	16,1	91	5,9	135	8,7	1 556	41,6
C. Assistance technique												
Prestataires de services et études	61	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	61	1,6
Formation et ateliers	777	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	777	20,8
Sous-total	838	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	838	22,4
D. Crédit	1 000	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000	26,7
E. Traitements et indemnités	200	59,5	-	-	-	-	-	-	136	40,5	336	9,0
F. Fonctionnement et entretien	11	99,4	-	-	-	-	-	-	0	0,6	11	0,3
Coût total du projet	3 000	80,2	120	3,2	248	6,6	91	2,4	282	7,5	3 741	100,0

C. Résumé des avantages et analyse économique

20. L'adaptation au changement climatique se traduira principalement par la réduction de la consommation d'énergie non renouvelable et par le profilage du risque des systèmes de production, étant donné que les paysans auront une meilleure maîtrise de la gestion de l'eau et que la production connaîtra moins de fluctuations; le transport par voie maritime et aérienne des produits importés sera réduit; et les espèces de poissons ciblées et commercialisées par les pêcheurs artisanaux seront diversifiées, ce qui réduira la pression sur les espèces en situation de risque de surpêche. D'autres avantages du projet découleront: i) d'augmentations de la productivité dans la production des légumes, des fruits et de l'élevage, rendues possibles par le fait que les paysans mettront en œuvre de bonnes pratiques de production mieux adaptées aux risques climatiques, une fois que de meilleurs arrangements commerciaux garantiront leurs filières et des prix plus élevés, et qu'ils bénéficieront de programmes de vulgarisation; ii) d'augmentations des prix à la production – estimées à 5% pour les légumes, 6% pour les fruits et 2% pour les produits animaux – par le biais des activités du projet; iii) de baisses du coût de production à long terme, qui se concrétiseront au cours de la seconde partie du projet; et iv) d'augmentations des revenus des pêcheurs, grâce aux marchés que leur assurent de meilleurs arrangements commerciaux.

21. Le taux de rentabilité économique (TRE) du projet est basé sur les avantages économiques calculés sur une période de 20 ans. Une simulation et une analyse de sensibilité ont été effectuées pour estimer le TRE et la rentabilité des investissements. Un certain nombre de scénarios ont été mis à l'épreuve pour déterminer la viabilité économique de l'ensemble du projet en cas d'intervention de facteurs négatifs. Dans le scénario correspondant au cas de base, le TRE est de 31%, et la valeur actuelle nette à un taux d'actualisation de 12% s'élève à 26 322 roupies seychelloises pour une période de 20 ans. Compte tenu du coût du capital, qui est de 12%, le projet est économiquement viable.

D. Durabilité

22. Le projet sera principalement exécuté par l'intermédiaire d'institutions existantes, publiques et privées. La mise en œuvre d'activités par le biais de partenariats public-privé (PPP) est l'un des moyens préférés d'assurer la durabilité des avantages après la clôture du projet. Le projet améliorera les compétences commerciales des bénéficiaires, qui seront alors mieux en mesure d'innover et de réussir dans le cadre concurrentiel de l'économie libéralisée. Le projet est aussi conçu pour mettre un terme aux pratiques préjudiciables et encourager les pratiques écoresponsables et la protection des systèmes de production de l'agriculture paysanne et des pêches artisanales. Ces deux systèmes seront intégrés aux secteurs du tourisme et de la pêche, qui constituent ensemble le pilier de l'économie nationale.

E. Identification et atténuation des risques

23. Trois risques ont été identifiés. Le premier est que les améliorations ne soient pas longtemps durables parce que les entreprises communes ne sont pas suffisamment assurées et demeurent vulnérables aux chocs internes (en rapport avec la santé, les droits de propriété ou l'accès au crédit) et aux chocs externes (en rapport avec le climat ou la situation économique internationale). Cela pourrait avoir pour effet de faire "retomber" certains petits paysans et pêcheurs dans leur situation initiale ou même pire, malgré les progrès qu'ils auraient pu accomplir avec l'appui du projet. Afin d'atténuer ce risque, le projet mettra l'accent sur le fait que son appui a pour moteur le secteur privé, et il diversifiera les activités économiques au niveau des ménages. Le deuxième risque est que les prestataires de services ne soient pas capables de fournir aux entreprises un éventail des services de soutien offrant la qualité élevée requise. Afin d'atténuer ce risque, la passation des marchés de services pourrait passer par des contrats directs, et on pourrait faire appel à une assistance technique internationale pour renforcer la capacité des prestataires de services. Le troisième risque est celui d'un entretien insuffisant des infrastructures collectives. Afin d'atténuer ce risque, un avocat spécialisé dans le droit commercial analysera attentivement les accords de PPP pour y intégrer les dispositions juridiques nécessaires à la prise en compte des risques en rapport avec les droits de propriété, l'entretien des infrastructures et de l'équipement, et les conditions et les mesures de sauvegarde en vue du transfert de ces installations aux bénéficiaires.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

24. La conception du projet est conforme aux politiques du FIDA et elle est alignée sur le Cadre stratégique du FIDA 2011-2015. Le projet est compatible avec les principes qui sous-tendent le cadre stratégique, comme l'a montré la préévaluation en rapport avec les politiques du FIDA relatives au ciblage, à l'égalité entre les sexes, aux partenariats avec le secteur privé, au développement des entreprises, à la finance rurale, à la gestion des ressources naturelles, au changement climatique et à l'environnement.

B. Alignement et harmonisation

25. Le projet est aligné sur la Stratégie de développement national à moyen terme 2013-2017 et sur la Stratégie nationale de sécurité alimentaire 2008-2011. Il s'efforcera d'harmoniser ses interventions avec des projets à venir de même nature, tels que le projet de remise en état de l'infrastructure d'irrigation, financé par la Banque africaine de développement, qui devrait être mis en œuvre prochainement.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

26. Outre l'introduction de nouvelles technologies, l'innovation résidera principalement dans un modèle de PPP adapté localement à l'agriculture et à la pêche, et élaboré en partenariat avec le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Ce modèle peut être reproduit à plus grande échelle dans des pays présentant des contextes similaires, y compris dans d'autres types d'interventions davantage orientées vers le développement des filières. Le projet reproduira aussi à plus grande échelle une partie d'une approche réussie de fourniture de services non financiers de développement des entreprises, qui a fait l'objet d'une expérience pilote à Madagascar; son approche de la fourniture de services financiers de développement des entreprises pourrait être reproduite à plus grande échelle par les banques participantes. On pourrait ultérieurement envisager d'inclure ces approches dans un programme régional de plus grande ampleur couvrant plusieurs pays de l'océan Indien.

D. Participation à l'élaboration des politiques

27. Au niveau des pouvoirs publics, la participation et la coopération des principaux organismes gouvernementaux (parmi lesquels le Secrétariat à l'égalité entre les sexes et l'Agence pour la protection sociale), des banques commerciales et de la caisse nationale de crédit mutuel chercheront à s'assurer que les interventions visant à promouvoir l'agriculture paysanne et la pêche artisanale sont harmonisées avec la politique actuelle dans le domaine social et en matière d'égalité entre les sexes, et que la priorité est accordée au ciblage des groupes vulnérables. La collaboration et les partenariats étroits avec les banques fourniront des enseignements utiles à l'amélioration des politiques concernant en particulier la finance agricole. Des mesures porteuses seront prises pour créer et soutenir un contexte d'action des pouvoirs publics et opérationnel propice au ciblage des pauvres, comme la concertation sur les politiques d'inclusion, la sensibilisation et le renforcement des capacités. Le Gouvernement des Seychelles préparera également une déclaration annuelle sur les changements entrepris au niveau des politiques, ainsi que sur l'impact que pourraient avoir ces changements sur les activités du projet.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

28. Un accord de financement entre la République des Seychelles et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
29. La République des Seychelles est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
30. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

VII. Recommandation

31. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République des Seychelles un prêt à des conditions ordinaires d'un montant équivalant à un million neuf cent quatre-vingt mille droits de tirage spéciaux (1 980 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Negotiated financing agreement: "Competitive Local Innovations for Small-scale Agriculture Project"

(Negotiations concluded on 26 March 2013)

Loan Number: _____

Project Title: Competitive Local Innovations for Small-Scale Agriculture Project (the "Project")

The International Fund for Agricultural Development (the "Fund" or "IFAD")

and

The Republic of Seychelles (the "Borrower")

(each a "Party" and both of them collectively the "Parties")

hereby agree as follows:

Section A

1. The following documents collectively form this Agreement: this document, the Project Description and Implementation Arrangements (Schedule 1), the Allocation Table (Schedule 2), and the Special Covenants (Schedule 3).
2. The Fund's General Conditions for Agricultural Development Financing dated 29 April 2009, as may be amended from time to time (the "General Conditions") are annexed to this Agreement, and all provisions thereof shall apply to this Agreement. For the purposes of this Agreement the terms defined in the General Conditions shall have the meanings set forth therein.
3. The Fund shall provide a Loan to the Borrower (the "Financing"), which the Borrower shall use to implement the Project in accordance with the terms and conditions of this Agreement.

Section B

1. The amount of the Loan is SDR 1 980 000.
2. The Loan is granted on ordinary terms with a maturity period of 15 years including a grace period of three (3) years.
3. The Loan Service Payment Currency shall be the US dollar.
4. The first day of the applicable Fiscal Year shall be 1 January.
5. Principal and interest shall be payable on each 15 May and 15 November.
6. There shall be a Designated Account for the benefit of Ministry of Finance, Trade and Investment ("MOFTI") at the Central Bank of Seychelles ("CBS").

7. The Borrower shall provide counterpart financing for the Project in the amount of USD 282 000.

Section C

1. The Lead Project Agency shall be the Ministry of Natural Resources and Industry (MNRI).
2. MOFTI, the Seychelles Agriculture Agency (SAA), the Seychelles Fishing Authority (SFA) and any other entities with implementation responsibilities, acceptable to the Fund, shall be designated as additional Project Parties.
3. The Project Completion Date shall be the fifth anniversary of the date of entry into force of this Agreement.

Section D

The Loan shall be administered and the Project supervised by the Fund.

Section E

1. The following are designated as additional grounds for suspension of this Agreement: The Project Implementation Manual ("PIM") or any provision thereof has been waived, suspended, terminated, amended or modified without the prior agreement of the Fund and the Fund after consultation with Borrower has determined that such waiver, suspension, termination, amendment or modification has had, or is likely to have, a material adverse effect on the Project, and the Borrower has not taken any measures to remedy the situation.
2. The following are designated as additional general conditions precedent to withdrawal:
 - (a) The PIM, covering, among other things, the technical, operational, organisational, financial and staff requirements necessary to implement all activities under this Agreement, shall have been adopted by the Lead Project Agency in the form approved by the Fund; and
 - (b) The Project Management Unit (PMU) staff, including a National Project Coordinator (NPC), Programming and M&E Officer and Financial Controller, acceptable to the Fund, shall have been appointed following a transparent competitive process.
3. The following is designated as a specific condition precedent to withdrawal under Category 4 (Credit) of the Allocation Table set forth in paragraph 1 of Schedule 2 hereto:
 - (a) A Subsidiary Performance-Based Loan Agreement, acceptable to the Fund, shall have been executed by the Lead Project Agency, following consultation with MOFTI, with each and every financial institution participating in the Project, outlining the terms and conditions of credit financing and on-lending thereto in accordance with Schedule 1, Section II, paragraph 9 of this Agreement.
4. This Agreement is subject to ratification by the Borrower.

5. The following are the designated representatives and addresses to be used for any communication related to this Agreement:

For the Borrower:

Minister of Finance, Trade and Investment
Ministry of Finance, Trade and Investment
Liberty House
Victoria, Seychelles

For the Fund:

President
International Fund for Agricultural development
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italy

This Agreement, dated [], has been prepared in the English language in six (6) original copies, three (3) for the Fund and three (3) for the Borrower.

THE REPUBLIC OF SEYCHELLES

[]

INTERNATIONAL FUND FOR
AGRICULTURAL DEVELOPMENT

Kanayo F. Nwanze
President

Schedule 1

Project Description and Implementation Arrangements

I. Project Description

1. *Target Population.* The Project shall target smallholder producers, small scale processors and marketers, micro-entrepreneurs, women and youth. The target group will consist of approximately: (i) 768 farmers who are producing for the domestic market; (ii) 1330 people dependent on artisanal fishing, fish handling and processing; and (iii) 7500 households which are involved in some form of backyard gardening, in particular those below the poverty line living on the main islands of Mahé, Praslin and La Digue.

2. *Goal.* The goal of the Project is to contribute to equitable and sustainable pro-poor agricultural and rural economic growth and employment.

3. *Objectives.* The objectives of the Project are to promote modern and sustainable agricultural and fishery practices, and to increase and diversify market access for smallholder farmers and fishers.

4. *Components.* The Project shall comprise the following Components: (i) *Enhancing business arrangements through capacity development of small farmers, rural micro entrepreneurs and fishers;* (ii) *Improving access to agricultural and rural finance;* (iii) *Strategic capacity building and infrastructure, and (iv) Project management.*

4.1. Component 1: Enhancing business arrangements through capacity development of small farmers, rural micro-entrepreneurs and fishers. This component aims to establish business ventures between small farmers and fishers and buyers and strengthen the capacity of small-scale actors in agriculture, fisheries and livestock to respond to market signals. Through a flexible business model, this component shall deliver support services targeting business development and promoting innovative technologies and environmentally-friendly value chains.

4.1.1. *Sub-component 1.1: Public Private Partnerships (PPP) and technology development.* This sub-component of the Project shall focus on capacity building of small farmers and fishers by professional public and private institutions to promote technology adoption, business development and business management. With the assistance of Technical Working Groups and other stakeholders, technology packages and trials shall be identified and their environmental efficiency and sustainability shall be assessed. This sub-component shall furthermore build on the Tourism Sustainability Label by promoting the marketing and usage of local products.

4.1.2. *Sub-component 1.2: Food security and productivity development.* This sub-component of the Project shall promote home gardens by addressing inefficiencies and supporting value chains through training and other forms of capacity development to improve food security and enhance productivity and market linkages at the household level.

4.2. Component 2: Improving access to agricultural and rural finance. This component shall facilitate the provision of the required financial services to transform the ailing agricultural sector and improve access to finance for smaller farmers, producers, fishers and rural micro-entrepreneurs. Access to financing shall be improved by the development of innovative agricultural and value chain financing models to be piloted and consequently scaled-up through partner financial institutions.

4.3. Component 3: Strategic capacity building and infrastructure. This component shall strengthen public sector and collective institutions by providing the necessary and complementary public goods to enable implementation of component 1 and ensure institutional continuity beyond the term of this Project.

4.3.1. *Subcomponent 3.1: Strategic capacity building.* This sub-component shall strengthen capacity of selected public and private actors involved in the implementation of Component 1, by providing capacity building including human resources support and guidance for public sector and collective institutions, equipment and small-scale infrastructure development, aligned to the work of other financing partners.

4.3.2. *Sub-component 3.2: Public and collective infrastructure.* This sub-component aims to finance enabling small rural infrastructure, including public and collective investments for irrigation and water harvesting necessary for the implementation of Component 1.

4.4. Component 4: Project management. This component shall provide effective technical, financial and contract management of the Project. The PMU shall exercise management and controlling functions including the recruitment of specialised expertise. The Project shall finance the required equipment, studies and training of staff, operating costs and the establishment of a Monitoring & Evaluation (M&E) System as well as a Knowledge Management System.

II. Implementation Arrangements

5. A National Project Steering Committee ("NPSC") shall be established under the chairmanship of the Minister, MNRI and composed of an equal number of private sector and government representatives. The NPSC shall provide guidance to the Project and review the implementation progress and impact. The NPSC shall meet as and when required and no less than twice every year.

6. A PMU embedded in the MNRI shall be established. The PMU shall be responsible for the implementation of the day-to-day activities and the monitoring of progress and impact of the Project. The PMU shall include a NPC, a programming and M&E officer, a financial controller, as well as the required support staff.

7. To advise on and support the implementation of the agricultural/livestock, rural and microfinance and fishery aspects of components 1 and 2 of the Project, Technical Working Groups (TWGs) composed of stakeholder groups and key institutions shall be established. The TWGs shall be coordinated by the PMU and shall convene on a regular basis. The composition of the TWGs shall include, among others:

- (a) The TWG on Agriculture: Representatives from farmers, service providers in the livestock sector, Seychelles Hospitality and Tourism Association (SHTA), the Seychelles Chamber of Commerce and Industry (SCCI), Local Government, the SAA, the Small Enterprise Promotion Agency (SEnPA), the Island Development Company (IDC), the Seychelles Farmers Association (SeyFA), the Development Bank of Seychelles (DBS), an environmental Non-Governmental Organisation, as well as private entrepreneurs.
- (b) The TWG for Rural and Agricultural Finance: Representatives from MOFTI and from financial institutions.
- (c) The TWG on Fisheries: Representatives from the Seychelles Fishing Boat Owners Association, the SFA, SHTA, SCCI, Seychelles National Parks

Authority (SNPA), Marine Conservation Society Seychelles (MCSS), SEnPA, IDC and DBS.

8. The Lead Project Agency shall enter into a MOU with each and every other Project Party, specifying the scope of the work to be undertaken, expected deliverables, estimated budget for specific activities, as well as clearly defined performance evaluation criteria. Each MOU shall be monitored closely by the PMU and shall: (a) specify that a register of assets acquired with the proceeds of the Loan shall be maintained by each Project Party and that at completion of the Project implementation, such assets shall be transferred to the Borrower; and (b) be submitted to the Fund for its prior approval. Each MOU may not be modified without the prior consent of the Fund.

9. Following consultation with MOFTI, the Lead Project Agency shall enter into a Subsidiary Performance-Based Loan Agreement with each and every financial institution participating in the implementation of activities under Component 2 of the Project. Each such financial institution shall meet eligibility criteria acceptable to the Fund and shall be selected following a transparent competitive process. The Subsidiary Performance-Based Loan Agreements shall clearly specify the scope of the work to be undertaken, expected targets, estimated budget for specific activities, maximum loan amount, on-lending rates as well as clearly defined target indicators. Each Subsidiary Performance-Based Loan Agreement shall be monitored closely by the PMU and renewed annually based on satisfactory performance. Each Subsidiary Performance-Based Loan Agreement shall be submitted to the Fund for its prior approval and may not be modified without the prior consent of the Fund.

10. A Mid-Term Review ("MTR") shall be carried out in the Project's third year of implementation by the Lead Project Agency and the Fund jointly. The MTR shall cover, among other things: (i) the physical and financial progress as measured against Project Annual Work Plans and Budgets (AWPBs) and against Project objectives; (ii) the overall Project performance as well as the performance and financial management of contracted implementing partners; (iii) an assessment of the efficacy of technical assistance and training programmes; (iv) the proposed use of uncommitted funds made available to the financial institutions participating in the Project; and (v) the proposed terms of an exit strategy.

Schedule 2

Allocation Table

1. *Allocation of Loan Proceeds.* (a) The Table below sets forth the Categories of Eligible Expenditures to be financed by the Loan and the allocation of the amounts of the Loan to each Category and the percentages of expenditures for items to be financed in each Category:

Category	IFAD Loan Amount Allocated (expressed in SDR)	Percentage
1. Civil Works and Infrastructure	548 000	100% Net of Taxes, private companies', other donors', producers' and Government Contributions
2. Vehicles	17 000	100% Net of Taxes and Government Contribution
3. Technical Assistance and Training	498 000	100%
4. Credit	594 000	100%
5. Recurrent Costs		
(a) Salaries and Allowances	118 000	100% Net of Government Contribution
(b) Operations and Maintenance	7 000	100% Net of Government Contribution
6. Unallocated	198 000	
TOTAL	1 980 000	

(b) The terms used in the Table above are defined as follows:

1. Civil Works and Infrastructure includes Eligible Expenditures for Equipment and Goods

Schedule 3

Special Covenants

In accordance with Section 12.01(a)(xxiii) of the General Conditions, the Fund may suspend, in whole or in part, the right of the Borrower to request withdrawals from the Loan Account if the Borrower has defaulted in the performance of any covenant set forth below, and the Fund has determined that such default has had, or is likely to have, a material adverse effect on the Project:

1. *Monitoring.* The Lead Project Agency shall monitor the Project and in partnership with other designated Project Parties, generate data and information on Project activities, output and outcomes in a manner satisfactory to the Fund. The Lead Project Agency shall also collect information on Project impact..
2. *Resource Protection.* The Borrower shall take all reasonable measures to ensure that existing laws are enforced to safeguard water, forest and wildlife resources in the Project Area. The Borrower shall take all measures to ensure sustainability of the Project without any detriment to the environment and shall promote natural resources' sustainability.
3. *Operation and Maintenance.* The Borrower shall ensure that adequate human and financial resources shall be provided to support the operation and maintenance of Project-financed investments and recurrent costs of the Project operations both during and after the Project Implementation Period, at least for the useful life of such investments.
4. *Authorisation.* The Borrower shall provide each Project Party with such delegations of authority or other authorisations as may be required under its national procedures to implement the Project in Accordance with this Agreement.
5. *Use of Vehicles and Other Equipment.* The Borrower shall ensure that all vehicles and other equipment transferred and or procured under the Project are dedicated solely to Project use.
6. *Policy Framework.* The Borrower shall provide the Fund with an annual statement of undertaken policy changes in the agricultural, fisheries, tourism and other related sectors together with an assessment of their expected impact on the Project, for the duration of the Project.
7. *Financial Statements.* Each Subsidiary Performance-Based Loan Agreement shall specify that the financial institution participating in the implementation of the Project shall make available to the Borrower, through the PMU, the statement of sources and uses of funds related to Project activities under their respective responsibility in respect of each Fiscal year within two (2) months of the end of each Fiscal year. The PMU shall attach these statements of sources and uses of funds to its own financial statements for subsequent submission to the Fund.
8. *Audit Reports.* The Borrower shall ensure that each Subsidiary Performance-Based Loan Agreement specifies that the financial institution participating in the implementation of the Project shall appoint an external independent auditor to audit their financial statements relating to the Project. These audit reports shall be submitted to the Borrower, through the PMU, within five (5) months after the end of each Fiscal Year for subsequent submission to the Fund.

Logical framework

Objective Hierarchy	Key Performance Indicators	Means of Verification	Assumptions
Goal			
To contribute to sustainable pro-poor economic growth and employment and resilience to external shocks and trends	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Employment (full and part time) in agriculture, fisheries and rural micro enterprises ▪ Un-and Under-employment developments ▪ Absolute levels of contribution of GDP to agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> - National Bureau of Statistics - Ministry of Social Affairs - Agricultural Census - Other reference surveys 	
Development Objective			
Promote modern and sustainable agricultural and fisheries practices to increase and diversify market access for smallholder farmers, fishers and rural micro entrepreneurs	Separate for agriculture, fisheries, rural micro enterprises & all gender disaggregated <ul style="list-style-type: none"> ▪ Incremental number of people served ▪ Incremental jobs created ▪ Incremental use of financial services (loans, current acct. deposits, in future also leasing & hire purchase) 	<ul style="list-style-type: none"> - MTR and PCR surveys - Relevant GoS statistics (Min. Of Social Affairs) - Project M&E system (see below) 	Present high level of commitment from GoS, private sector operators and public and parastatal agencies can be sustained throughout CLISSA
Project Outcomes			
Outcome 1: small farmers, artisanal fishers and rural micro entrepreneurs have capacity to identify and service market demand	Separate for agriculture, fisheries, rural micro enterprises & all gender disaggregated <ul style="list-style-type: none"> • Surveys and post training evaluations to establish changes in skills and awareness of trained project beneficiaries 	<ul style="list-style-type: none"> - Surveys - Ex-post evaluations of trainings 	The awareness raising ("Buy Seychellois") and associated surge in demand for locally produced food will be sustained and therefore will not lead to consumers shifting preferences towards national production
Outputs: facilitation, training, communication, studies, demonstration units	<ul style="list-style-type: none"> • People trained in post-production, processing and marketing • Processing, marketing, storage facilities constructed/rehabilitated • Number of farmers, fishers, household gardeners reached • Number and effectiveness of trials (released for dissemination) • Number of equipment accessed (by gender and age) • People trained in business and entrepreneurship skills • Number of agricultural revival kits (<50) 	<ul style="list-style-type: none"> - PMO monitoring reports - Status and completion reports of contracted service providers 	
Outcome 2: Improved access to equitable financial services	<ul style="list-style-type: none"> • Number of small farmers and rural micro entrepreneurs accessing credit and other financial services (deposit, current account, etc.) • Quality of loan portfolio • Evidence of mainstreaming project services and experience into general business 	<ul style="list-style-type: none"> - Internal and external monitoring reports - 6 monthly project progress reports to be submitted by participating banks 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adequate bank capitalization to take on external line of credit ▪ Bank-internal procedures permit scaling up and mainstreaming of CLISSA pilot products and services ▪ Farmers accept to invest in technologies through credit
outputs: competitive refinancing lines for beneficiaries established on commercial and non-subsidized terms at all levels	<ul style="list-style-type: none"> • Amounts of refinancing through CLISSA (disbursements) 	<ul style="list-style-type: none"> - Internal monitoring reports 	
Outcome 3: Capacity of public service providers strengthened and technologies made available and public and small-scale collective	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectiveness: Improved performance of public service providers ▪ Effectiveness of productive infrastructure [by type] ▪ Likelihood of sustainability of productive infrastructure [by type] 	<ul style="list-style-type: none"> - Internal and external monitoring reports - Beneficiary assessment 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parallel financing by other donors and Government of Seychelles is

Objective Hierarchy	Key Performance Indicators	Means of Verification	Assumptions
infrastructure upgraded Outputs: Investments in equipment, institutional support, training, trails; road spot improvements, water-harvesting infrastructure, storage facilities, equipment sheds, other small infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> ▪ People trained in infrastructure management ▪ Staff of service providers trained ▪ Infrastructure by type and number 	reports - Internal monitoring reports - Internal monitoring reports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ forthcoming Interest in PPP is sustained by all stakeholders